

Forêt alluviale 91E0



crédit photographique Alain Lagrave
Forêt alluviale 91E0

Description générale

Ces habitats sont des forêts riveraines d'Aulne glutineux et de Frêne commun qui occupent le lit majeur des cours d'eau (recouvert d'alluvions récentes et soumis à des crues régulières). On les retrouve en situation de stations humides, inondées périodiquement par la remontée de la nappe d'eau souterraine, ou en bordure de sources ou de suintements, mais bien drainée et aérés pendant les basses eaux. Ces franges forestières se présentent sous forme de cordon arboré étroit ou de grandes surfaces. Les Aulnaies Frênaies se forment sur des sols lourds riches en dépôt alluviaux de limons et d'argile. Le PH est neutre, compris entre 6,5 et 7. La ripisylve joue un rôle de corridor biologique et constitue une voie de circulation assurant la continuité avec d'autres milieux. Les boisements assurent le maintien d'un milieu ombragé limitant l'évaporation de l'eau, la capacité de l'épuration du système racinaire participe à la lutte contre les pollutions et au maintien de la qualité de l'eau. Elle limite aussi l'érosion des berges, fixe et stabilise les berges, réduit les risques de crue. Il s'agit d'un type d'habitat résiduel (ayant fortement régressé du fait des pratiques anthropiques) jouant un rôle fondamental dans la fixation des berges et sur le plan paysager. L'intérêt patrimonial est donc élevé.

Espèces végétales indicatrices

Alliance : Alnion-incanae

Strate arborée : Aulne glutineux *Alnus glutinosa*, Frêne commun *Fraxinus excelsior*, Erable sycomore *Acer pseudoplatanus*

Strate arbustive : Aubépine monogyne *Crataegus monogyna*, Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea*, Fusain d'Europe *Euonymus europaeus*, Eglantier *Rosa canina*, Sureau noir *Sambucus nigra*

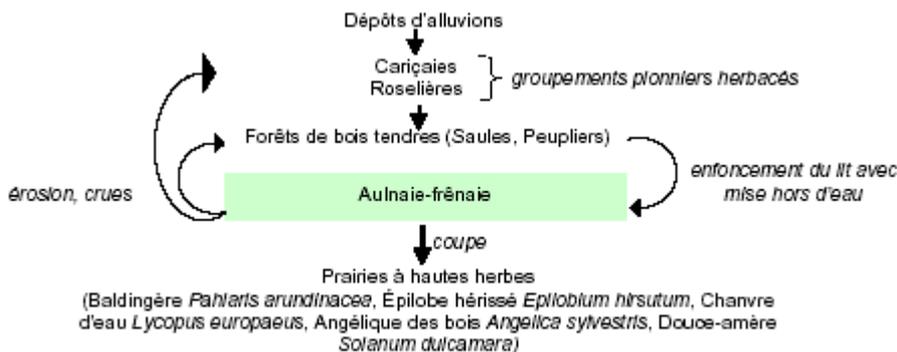
Strate herbacée : Benoîte urbaine *Geum urbanum*, Anthriscue des bois *Anthriscus sylvestris*, Menthe à longues feuilles *Mentha longifolia*, Lierre terrestre *Glechoma hederacea*, Gaillet mollugine *Galium mollugo*

Exigence écologique

Maintien de l'interconnexion directe avec l'hydroystème et ses perturbations hydrologiques de forte et moyenne fréquence (fluctuation du niveau des nappes, crues)

Dynamique

La dynamique du cours d'eau détermine la structure et la composition des boisements (largeur de la ripisylve, essences rencontrées) et permet leur renouvellement.



Espèces animales

Ces habitats sont de multiples niches écologiques : alimentation et refuge pour les oiseaux et les mammifères (loutres, chiroptères), insectes et crustacés (Ecrevisse à pied blancs). En particulier, cet habitat linéaire offre des zones de chasse et de couloirs de déplacement privilégiés pour les chiroptères.

Modes de gestion recommandés

Leur conservation passe déjà la préservation du cours d'eau et de sa dynamique. Il est recommandé d'éviter les transformations. L'exploitation doit se limiter à quelques arbres avec maintien d'un couvert permanent, des précautions particulières sont à prendre pour le prélèvement des arbres. Les moyens doivent être prioritairement orientés vers le maintien d'une vocation feuillue, avec respect du cortège spontané, correspondant au caractère alluvial de ces forêts. Il faut néanmoins assurer le minimum d'entretien obligatoire (art. 114 et L. 232- 1 du Code rural) : coupe des arbres de berge dangereux car menaçant de tomber (risque d'embâcles et de réduction de la capacité d'écoulement) et le recépage (saules). Son entretien doit donc rester léger et s'adapter aux nécessités propres à chaque portion du linéaire. Si la ripisylve s'avère trop lâche ou inexistante, elle peut être renforcée ou créée via des plantations.

Mesures de gestion pouvant faire l'objet d'un contrat Natura 2000

A32311P - Restauration de ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles

Objectif de l'action

L'action vise la restauration des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles.

Conditions particulières d'éligibilité

Il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développées à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales. Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).

Essences éligibles dans le cas d'une reconstitution des peuplements : essences feuillues autochtones adaptées à la station (aulnes, frênes, saules).

Engagements rémunérés

Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau : plantation, bouturage, dégagements, protections individuelles, enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits, travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique (ex : comblement de drain, ...), études et frais d'expert

Ouverture à proximité du cours d'eau : coupe de bois, désouchage, dévitalisation par annellation, débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe, broyage au sol et nettoyage du sol

Description des travaux

1/ plantation/réhabilitation la première année : plantation d'une ripisylve ligneuse (reconstitution et renforcement de végétation)

- préparation du sol : utiliser un paillage biodégradable (écorces et copeaux de bois, feutre végétal)
- achats des plants
- plantation, bouturage
- renouvellement des plants n'ayant pas pris lorsque les trouées sont importantes
- protection des plants (clôture ou filet)

= respect de la répartition latérale de la végétation : végétation arbustive basse en pieds de berges, végétation arbustive et ou arborée haute en milieu et haut de talus.

2/ entretien

- entretien des deux côté du cours d'eau
- coupe des essences inadaptées (résineux, peupliers d'Italie)
- coupe des arbres morts ou malades susceptible de créer des embâcles
- élagage, émondage, étêtage, recépage
- lutte contre les plantes invasives (Renouée du Japon)

= ripisylve étagée avec un ourlet herbacée d'au moins 50 cm et à essences de feuillues diversifiées

Période d'autorisation des travaux

- les travaux doivent être réalisée hors période de reproduction des chiroptères c'est à dire de mi-octobre à mi-février

Pratiques à proscrire et interdictions

Absence de traitement phytosanitaire à proximité immédiate des zones d'écoulement (cours d'eau et annexes, réseaux de fossés)

Interdiction de paillage plastique

Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches et faisant des coupes nettes

Utilisation d'une huile végétal pour les chaines de tronçonneuse

Pas d'écobuage

Pas de coupe rase

Pas de dessouchage des arbre

Points de contrôle minima associés

Tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés en régie)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces

Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

Habitat(s) : 3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodion rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion – 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - **91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)** - 92A0, Forêts-galeries à *Salix Alba* et *Populus alba*

Espèce (s) :

1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1106, *Salmo salar* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, ***Lutra lutra*** - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A229, *Alcedo atthis*